

Expéditeur Centre Administratif Botanique - Finance Tower Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 125, 1000 Bruxelles

Conseil supérieur des Volontaires

Votre appostille Vos références

Nos références Annexe(s)

Septembre 2022

Madame Elke CHRISPEELS

Conseillère

SPF FINANCES

Objet: Conseil supérieur des Volontaires (CSV) – Avis CSV ASBL et l'impôt des sociétés

Madame Chrispeels,

A la demande du SPF Finances, le Conseil Supérieur des volontaires (CSV) se prononce sur l'opportunité d'autoriser les ASBL soumises à l'impôt des sociétés de recourir à des volontaires.

Actuellement, seules les associations soumises à l'impôt des personnes morales sont autorisées à recourir à des volontaires défrayés. Ce critère est antérieur à l'adoption de la loi de 2005 relative aux droits des volontaires et n'a jamais été modifié.

Suite à l'entrée en vigueur du Code des sociétés et associations, l'absence de but de lucre n'est plus un critère pour définir les ASBL. Une association peut donc poursuivre sans limite des activités "commerciales" ou "lucratives" en vue de générer des ressources destinées à servir son but désintéressé.

Le code des sociétés et associations aura pour effet d'augmenter le nombre d'ASBL soumises à l'impôt des sociétés et le nombre de cas « limites ». Les ASBL qui décideront d'augmenter leurs activités lucratives devront-elles renoncer à leurs volontaires, alors que le fruit de ces activités lucratives sera entièrement consacré à la réalisation de l'objet social ?

Le critère fiscal utilisé jusqu'ici est trop restrictif et ne correspond pas avec la réalité de terrain. Par exemple, de nombreux centres sportifs, gérés en régie communale autonome, ont des activités commerciales régulières. Il en va de même des centres culturels.

Le CSV rappelle que la loi relative aux droits des volontaires prime sur la circulaire fiscale.

Le CSV plaide donc pour que toutes les asbl, qu'elles soient assujetties à l'impôt des personnes morales ou à l'impôt des sociétés, puissent recourir à des volontaires (défrayés ou non). Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations ou des précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

Avec notice plus granue consideration	Avec n	otre plu	s grande	considération
---------------------------------------	--------	----------	----------	---------------

Le président,

Bernard HUBIEN

Le Secrétaire,

Christian DEKEYSER